

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 21 AVRIL 2021

La séance est ouverte à 20h15 par M. **Daniel Bontems** Président du Conseil Communal.  
L'appel nominal fait ressortir la présence de 37 Conseillers, 7 excusés et 1 non-excuse. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### 1. Adoption de l'ordre du jour.

Accepté tel que présenté.

### 2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance (10.02.2021).

Accepté tel que présenté.

### 3. Communications du bureau.

**Le Président** donne lecture de la lettre de démission de Mme Valérie Rochat pour les postes de secrétaire du Conseil communal ainsi que celui de conseillère pour le 30 juin prochain.

Les Présidents de groupements ayant préalablement été informés, M. Bontems espère qu'ils ont déjà pris les devants pour débiter les recherches de successeur. Il demande à l'assemblée de prendre contact avec le bureau si quelqu'un manifestait son intérêt pour le poste.

Le Président rappelle ensuite que la cérémonie d'installation des Autorités communales pour la nouvelle législature de 2021-2026 se fera le jeudi 17 juin prochain, 16h à la salle de la Rotzérane. Une convocation sera envoyée, et chacun sera assermenté ce jour là par Madame la Préfète.

### 4. Préavis n° 69/21 relatif à une révision du règlement de l'Entente Intercommunale du SDIS du Haut-Lac.

Rapport de la commission lu par M. **David Fischer** Conseiller qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté.

Sans questions, le préavis 69/21 est accepté à l'unanimité.

### 5. Préavis n° 70/21 relatif au plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises (PDRt-AV).

Rapport de la commission lu par M. **Frédéric Ruchet** Conseiller qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté.

M. **Christophe Lanz** Syndic rappelle que ce plan directeur regroupe 15 communes et est principalement axé sur le volet touristique. La commune de Roche ainsi que celle d'Yvorne sont impactées uniquement sur leur partie haute. Sur Roche, deux sites d'escalades ont été recensés dont un situé sur la droite de la carrière et qui n'est pas officiel, ni légal car les chemins d'accès ne sont pas ouverts au public. L'autre site, sur la gauche, situé avant le rocher de Sauquenil a lui, un accès légal et est connu du milieu.

Le plan directeur doit être validé par les communes en plusieurs étapes. La première est le volet explicatif et informatif sans données contraignantes sur lequel il n'y a pas lieu de se prononcer. Celui qui nous occupe ce soir est le volet stratégique et le dernier, soit opérationnel sera adopté d'ici quelques mois par les Municipalités et les exécutifs.

M. **Jean-Claude Guillemin** Conseiller demande si le site d'escalades situé à gauche affecte la zone de tranquillité de la faune sauvage déterminée par le Canton.

M. **C. Lanz** répond qu'il y en a plusieurs dans la carrière mais que la situation est particulière. Une convention nous lie avec Pro Natura concernant une zone sécurisée pour la faune, ce qui est encore plus contraignant. Pour le site d'escalades concerné, il n'y a que son chemin d'accès qui est toléré et nous ne ferons pas de publicité pour attirer le tourisme. Le reste de la carrière se situe au-dessus et les piétons y sont interdits.

Sans autre question, le préavis 70/21 est accepté à la majorité et 2 abstentions.

## 6. Communications de la Municipalité.

M. **C. Lanz** informe que la commission d'urbanisme a été conviée en séance le 26 avril prochain. Il y sera question de la révision du plan d'affectation communal avec l'intégration d'un quartier qui n'y était pas initialement prévu.

Il sera également abordé le sujet du même plan mais pour les couches des zones réservées communales.

L'avancement du PA des Vernes sera aussi à l'ordre du jour avec la coordination des projets de propriétaires fonciers. Ceci en vue de débiter les travaux dans les meilleures conditions et d'avoir des projets bien intégrés et non disparates.

Dans le cadre du PA des Vernes, le défrichement de l'aire forestière le long de la RC780 va commencer. Le 31.12.2027 est la date buttoir pour compenser les 2'000 m<sup>2</sup> sur la rive droite de l'Eau Froide.

Avant le début des travaux du giratoire, la mise en place d'un biotope est nécessaire, toujours dans le cadre de la compensation et il sera réalisé prochainement. Il se situera à côté de la distillerie.

Les rochers vers Sauquenil nécessitent une grande attention avec le changement et la pose de nouveaux filets pour retenir les chutes de pierres. Suite à la mise à l'enquête, une opposition a été déposée par Pro Natura Vaud. Elle considère que des nichées de chauve-souris se situent certainement sur les parois rocheuses. L'opposition n'est pour le moment pas levée et une étude va être menée pour identifier clairement leur présence ou non. Cette étude complémentaire s'élèvera à environ CHF 15'000.-.

## 7. Divers.

**Le Président** revient sur le sujet des amendements qui a été discuté la séance précédente.

Une procédure a été envoyée par mail à tous les Conseillers. M. D. Bontems remercie la secrétaire et celle du Greffe communal pour l'aide à son élaboration. Toutefois, il pense que c'est au futur Président, pour la nouvelle législature, de la mettre en place et la valider. Il ajoute qu'il serait peut-être intéressant de constituer un mémento sous forme de classeur avec différents documents de soutien aux futurs Présidents.

M. **Christoph Keller** Conseiller a constaté que le chemin qui mène au Pont d'Egraz est passablement jonché de gros cailloux dont la chute est certainement due au passage des nombreux VTT. C'est non seulement dangereux pour le roulement des vélos mais aussi pour les piétons qui peuvent recevoir des projections en contrebas. Vu ces observations, M. Keller demande qui est en charge de l'entretien des chemins et si la commune a une responsabilité en cas d'accident ?

M. **Eric Portner** Municipal répond que pour l'entretien, il est en partie effectué par la commune et l'autre par le GFA. Il se renseigne quand aux responsabilités en cas d'accident.

M. **C. Lanz** ajoute que Vaud Rando entretien aussi en partie. Selon lui, vu qu'il s'agit de sentiers pédestres, montagneux et en forêt, il faut un équipement adapté pour les emprunter. En cas d'accident, les responsabilités seraient partagées.

Le problème des VTT est largement débattu en séances de Municipalités de Roche mais aussi d'Yvorne ou de Corbeyrier qui connaissent les mêmes déconvenues. Des pistes sont dédiées et aménagées sur Leysin et une toute récente à Aigle. Malheureusement, c'est un peu comme le hors piste, il est toujours plus attirant. Une barrière a été installée juste avant d'arriver dans le village pour freiner les deux-roues mais il est difficile d'en mettre d'avantage.

M. **Jean-Claude Guillemin** soutient les explications du Syndic dans le sens où ces chemins ne sont pas homologués pour les VTT mais sont des chemins pédestres. Les vélos les empruntent à leurs risques et périls. Quand aux chutes de pierres, on ne peut selon lui, pas tout sécuriser.

Mme **Jacqueline Zimmermann** Conseillère remercie la Municipalité pour le travail et les réparations effectués au terrain de jeux pour enfants du Pré-de-la-Cava.

M. **Florian Ecoffey** Conseiller a relevé dans le village une maison qui est très encombrée au bas de sa façade. Il ne sait pas qui y habite mais il trouve dommage de laisser en l'état. Est-ce que la Municipalité se préoccupe de ce cas ?

M. **C. Lanz** répond qu'il s'agit d'une propriété privée sur laquelle le propriétaire peut relativement faire ce qu'il veut. Plusieurs courriers lui ont déjà été envoyés dont le dernier a été signé cet après-midi même. Une autre parcelle sur la commune lui appartient où le problème est similaire. Il y a stockage de marchandises en tout genre à l'extérieur comme à l'intérieur. Ce qui préoccupe particulièrement la Municipalité est le risque d'incendie majeur qui pourrait survenir. Le commandant du SDIS y a d'ailleurs été sensibilisé. Il est très compliqué d'imposer des restrictions sur un terrain privé. Lorsque le parage de véhicule ou l'entreposage déborde sur la voie publique, la personne reçoit un courrier et la Municipalité fait le maximum.

M. **Jean-Marc Ecuyer** Conseiller demande si on ne pourrait pas interpeller l'ECA à ce sujet ?

M. **C. Lanz** répond que c'est chose faite, une à deux fois par année mais sans suite à ce jour.

M. **Frédéric Ruchet** demande à son tour si la police pourrait faire quelque chose ?

M. **C. Lanz** répond qu'il n'y a pas de notion assez contraignante sur des parcelles privées.

**Le Président** rappelle que deux week-ends ont été particulièrement chargés avec les dernières élections. Il tient à remercier les Conseillers volontaires aux dépouillements et souligne le sérieux avec lequel ils ont été menés, ainsi que par le bureau. La discipline et la rigueur étaient de mise tant au niveau du respect des consignes liées au Covid-19 que celles dictées par la Préfecture. Les dames du Greffe Municipal sont aussi venues travailler et le renfort a été apprécié.

Mme **Valérie Rochat** secrétaire intervient pour relever un point important concernant la reprise de son siège. La séance d'assermentation des Autorités du 17 juin prochain doit être suivie et un procès-verbal dressé par le-a secrétaire successeur. Il est donc assez urgent de trouver quelqu'un pour le poste. Le protocole et le procès-verbal de cette séance sont déjà préétablis et ce ne doit pas être d'une grande difficulté, même pour une personne novice.

Sans autre intervention, la séance est levée à 21h25.

## CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président

la secrétaire

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for the President, and the signature on the right is for the Secretary. In the center, there is a circular official seal of the Commune of Roche. The seal features a central emblem with a crown and a shield, surrounded by the text 'SAISON DE VALLIN' and 'Conseil Communal de Roche'.